



HAL
open science

Histoire des femmes et histoire du genre dans l'Occident médiéval

Geneviève Bühler-Thierry, Didier Lett, Laurence Moulinier-Brogi

► **To cite this version:**

Geneviève Bühler-Thierry, Didier Lett, Laurence Moulinier-Brogi. Histoire des femmes et histoire du genre dans l'Occident médiéval. *Historiens et géographes*, 2005, 392, pp.135-146. halshs-01484139

HAL Id: halshs-01484139

<https://shs.hal.science/halshs-01484139>

Submitted on 10 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Histoire des femmes et histoire du genre dans l'Occident médiéval

Comme la recherche dans d'autres périodes de l'Histoire, la médiévistique française est traversée par le courant de l'histoire des femmes et de l'histoire du genre. Mais ce mouvement ne connaît pas en France l'ampleur qui est la sienne outre-Atlantique, outre-Manche, voire au-delà des Alpes, et certains thèmes (travail des femmes, sexualité, spiritualité féminine, etc.) sont davantage travaillés dans d'autres pays que dans l'Hexagone. Nous avons donc retenu cinq champs représentatifs de la recherche comme autant d'observatoires d'une histoire des femmes et du genre "à la française" en train de se faire.

Les fondements idéologiques de la distinction des sexes

La Genèse donne deux récits de la création du premier couple humain (Gen. 1, 26-2 : "Et Dieu fit l'homme, selon l'image de Dieu il les fit, mâle et femelle il les fit", et Gen. 2, 7-25, notamment : Et le Seigneur dieu édifia le côté qu'il avait pris à Adam pour en faire une femme et il l'amena à Adam. Et Adam dit : "c'est maintenant l'os de mes os et la chair de ma chair, celle-ci sera appelée femme parce que c'est de son homme qu'elle a été prise").

On voit aujourd'hui dans ces deux récits discordants une preuve de l'aspect composite de la Genèse, mais dans l'Antiquité tardive et au Moyen Age, nombre d'exégètes envisagèrent une création selon deux temps, le second marquant l'apparition de la différenciation sexuelle, après celle d'une forme initiale asexuée. Certains virent dans le passage "à l'image de Dieu mâle et femelle il les fit", la création d'un individu double

dont le second récit de la Genèse aurait raconté la séparation en deux ; on pouvait donc y lire la preuve que le féminin entraînait dans la définition du divin. Mais cette conception ouvrait la voie à un rôle plus important des femmes dans les communautés de fidèles. Aussi, dans leur grande majorité, les Pères de l'Eglise considéraient-ils qu'Eve n'existait que dans le couple formé avec Adam : la femme était vue comme née d'une côte prise à ce dernier, donc après lui, ce qui conférait à l'homme une primauté qui trouva sa traduction dans l'organisation ecclésiale.

L'évocation d'une création faite à l'image de Dieu et incluant mâle et femelle suscita donc une exégèse dont l'impact fut grand sur la définition postérieure par l'Eglise du statut de la femme. La doctrine de saint Paul a pesé d'un poids particulier sur l'exégèse des Pères, proclamant la subordination de la femme et l'exclusion de l'image de Dieu, comme dans la première épître à Timothée : "Je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de prendre autorité sur l'homme, mais qu'elle demeure dans le silence, car Adam a été créé le premier, Eve

* Professeur d'Histoire du Moyen-Age à l'université de Marne la Vallée.

** Maître de conférences en Histoire du Moyen-Age à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne.

*** Maître de conférences en Histoire du Moyen-Age à l'université Paris VIII.

ensuite". Et une telle conception a un écho évident chez Gratien, qui rédige dans les années 1140 son *Décret* voué à servir de socle au droit canonique, et s'appuie sur la Genèse pour justifier un certain nombre d'incapacités féminines : "la création de la femme à partir d'Adam est source de l'infériorité féminine", écrit-il ainsi, ou encore "il est de l'ordre naturel chez les humains que les femmes servent les hommes, les fils leurs parents, parce qu'il est juste que l'inférieur serve le supérieur".

La double dépendance de la femme, matérielle puisque née de l'homme, et existentielle puisque créée pour l'homme, a donc son fondement dans l'Écriture, en particulier dans le second chapitre de la Genèse.

Quelques auteurs toutefois tentèrent d'affirmer qu'Eve participait au modèle divin, tels Basile de Césarée et surtout Augustin. Pour ce dernier en effet, la priorité chronologique d'Adam n'empêche pas que la première femme ait reçu une âme directement de Dieu, et non par dérivation de celle de l'homme. Tentant de concilier son point de vue avec la doctrine de Paul, Augustin en vient à considérer que "la femme avec son mari est image de Dieu en sorte que la totalité de cette substance humaine forme une seule image ; mais lorsqu'elle est considérée comme auxiliaire de l'homme, ce qui ne lui appartient qu'à elle seule, elle n'est pas image de Dieu". Il confirmait donc en un sens la subordination d'Eve, et fournissait des arguments pour l'autorité du mari dans le couple. Restait à définir la nature de l'"aide" apportée à Adam par Eve : par éliminations successives, il ne resta qu'une seule fonction justifiant son apparition sur terre, celle d'engendrer, car "pour toute autre activité, la compagnie d'un autre homme aurait été préférable".

Or la thèse d'une différence sexuelle liée à la chute et résultat du péché, que Grégoire de Nysse fut le premier à formuler avec précision, eut de nombreux tenants. Augustin pour sa part, soucieux d'éviter une dévalorisation du mariage, s'efforça de montrer que cette mission procréatrice de la femme aurait pu s'accomplir au Paradis, sans désir ni plaisir charnel : "bien que d'après l'Écriture nos premiers parents ne se soient unis et n'aient engendré des enfants qu'après leur expulsion du paradis, je ne vois pas cependant ce qui aurait pu empêcher qu'il y ait pour eux, même dans le Paradis, un mariage honoré et un lit nuptial sans souillure". Non seulement il prenait position contre les excès de l'ascétisme, en soulignant le caractère naturel de la procréation et de la différence sexuelle, mais il réhabilitait en un sens la féminité d'Eve au paradis.

La plupart des théologiens se rangèrent du côté d'Augustin, même si la réception de la philoso-

phie naturelle d'Aristote à partir du XIII^e siècle fit prendre une tournure nouvelle, dans les milieux scolastiques, au débat sur la différence des sexes et sur la raison de la création de la femme. Mais si la différenciation sexuelle était désormais admise comme positive, l'Église n'accordait pas pour autant le même statut social aux deux sexes : en présentant la condition féminine comme inscrite dans l'ordre naturel, les théologiens affirmaient que la sujétion de la femme à l'homme l'était aussi, et renforçaient l'inégalité sociale des sexes. S'agissant de la femme, ils préféraient Marie à Eve, comme le montre l'essor des questions sur la naissance virginale ou l'immaculée conception à partir des années 1240, et Adam pour sa part retenait l'attention non en tant qu'homme mais comme représentant de l'humanité : c'est sur l'unité de l'espèce humaine plus que sur les différences que portent les questionnements. On peut toutefois suivre à partir du XII^e siècle une tradition redécouvrant et valorisant Eve, créée en dernier et donc créature accomplie. De Hildegarde de Bingen prêtant à la femme une subtilité et une agilité plus grandes, à Christine de Pizan déclarant Eve innocente, ce courant prenait le contre-pied du discours dominant sur l'homme actif et la femme passive, en d'autres termes de la théologie androcentrique, en insistant sur la coopération entre les sexes.

Ces quelques femmes d'exception font figure de précurseurs aux yeux des tenants d'une théologie genrée (une notion née dans le monde anglo-saxon du constat que, si la notion de "genre" était devenue un fil directeur dans la pensée de la fin du XX^e siècle, la réflexion sur l'usage des catégories du masculin et du féminin dans la sphère du religieux en était encore à ses balbutiements). A mesure en effet que la conscience féministe grandit dans la société occidentale, la tradition judéo-chrétienne apparaît totalement imbue de présupposés patriarcaux : or s'il y a une longue tradition chrétienne nommant Dieu "Père", et si l'élaboration de la doctrine de la Trinité n'a fait que renforcer une image masculine de la divinité, la révérence pour *Sophia*, la Sagesse, qui toujours nourrit la Création, n'a jamais cessé d'exister. Certains travaux ont ainsi resitué les écrits d'Hildegarde de Bingen dans cette tradition sapientielle en examinant la signification des images féminines imprégnant sa théologie comme *Eve ou Ecclesia*, mais aussi ses modes de désignation féminins de Dieu tels *Sapientia*, *Creatrix*, *Caritas*, *Scientia*. Plus largement, on a redécouvert dans cette optique certaines mystiques ayant introduit la métaphore féminine au niveau divin, et donc le langage du "genre" dans le discours sur Dieu, entre autres par la méditation sur la maternité du Christ, un thème très présent par exemple chez la visionnaire Julienne de Norwich mais repérable depuis le

- XII^e siècle au moins et impliquant de manière inattendue la représentation des sexes. Car c'est au Moyen Age et pas avant que l'incarnation du Christ et sa vulnérabilité ont pu être pensés comme une prérogative féminine.

Les femmes et le sacré

En Occident, les femmes n'étaient pas tant exclues du divin que du sacerdoce, et la question du ministère des femmes est centrale dans l'histoire du genre : la femme était tenue à l'écart des actes constitutifs du culte, comme le montre à l'extrême le sort de l'humiliée Maifreda, brûlée pour avoir célébré une messe à Milan en l'an 1300, et donc commis la suprême transgression.

Mais au nom de quoi cette mise à l'écart ? La notion d'impureté héritée du judaïsme, même si elle n'était pas explicitement reconnue comme une dette, semble avoir joué un rôle. Certes, les théologiens préféraient disserter sur l'infériorité féminine, mais il est clair que l'Eglise avait intériorisé la croyance en l'impureté des femmes, marquée par la menstruation et l'accouchement : songeons par exemple à l'interdiction de pénétrer dans les monastères, privant les femmes de l'accès aux reliques en grand nombre dans le haut Moyen Age, ou à la cérémonie des relevailles qui seule autorisait l'accouchée à réintégrer la communauté des fidèles, sans oublier que le grand mouvement de réforme de l'Eglise engagé au XI^e siècle redonna de la vigueur à cette distinction entre pur et impur : les exigences de pureté de ses adeptes entraînent une certaine dévalorisation de l'image de la femme, les catégories du masculin et du féminin servant désormais à penser et à séparer pur et impur, licite et illicite.

La question de l'intégration des femmes à l'ordre du sacré est donc celle d'une discrimination dont saint Paul, dans sa première Epître aux Corinthiens, avait posé les fondements ("L'homme, lui, ne doit pas se couvrir la tête, parce qu'il est l'image et le reflet de Dieu ; quant à la femme, elle est le reflet de l'homme" (1 Cor., 11, 5-9) ; et de l'inégalité posée entre les sexes découlait l'inégalité quant à l'exercice du sacerdoce. En d'autres termes, l'opposition hommes/femmes donna naissance à une autre, entre ministres du culte et laïcs, et ces deux clivages se renforcèrent souvent l'un l'autre. Certes, la barrière tenant les femmes à distance connut des fluctuations au cours du Moyen Age ; cette exclusion fut l'objet de luttes et de redéfinitions, et l'on ne saurait oublier le statut exceptionnel acquis par certaines chanoinesses ou abbesses, au nom de leur savoir ou de leur pouvoir. La marge de manœuvre d'une Hildegarde de Bingen, par exemple, était tout à

fait exceptionnelle, sans doute à cause de ses liens familiaux et de ses protections mais aussi à cause de ses dons charismatiques.

Il n'en demeure pas moins que les religieuses d'Occident furent régies par des règles écrites par et pour des hommes jusqu'au XIII^e siècle au moins, date à laquelle Claire d'Assise composa la première une Règle pour ses sœurs.

Bien qu'exclues du sacerdoce, les femmes n'étaient pas pour autant privées d'une relation à la divinité et nombre d'entre elles paraissent avoir privilégié un contact direct avec le divin ; aussi de nombreux historiens, notamment anglo-saxons, considèrent-ils le mysticisme féminin, à partir du Moyen Age et au-delà, comme une spiritualité originale qui se serait développée comme une riposte. Apparemment, il y eut deux manières sexuellement différenciées d'accéder à Dieu : aux hommes, la célébration de l'Eucharistie et le sacerdoce, aux femmes la prophétie et le contact immédiat. Cette différenciation se refléterait dans les textes spirituels qui nous sont parvenus - aux hommes les écrits théologiques et le soin des âmes, aux femmes les relations de visions et les rédactions de vies de saints - et le fait semble avoir frappé certains hommes du Moyen Age, tel le franciscain Lamprecht de Ratisbonne, au milieu du XIII^e siècle, s'étonnant de cet "art" qui avait pris naissance chez les femmes, et suggérant que leur quête de Dieu était spécifique, autre que celle dont un homme aurait été capable.

Dès la fin du XII^e siècle en effet, des expériences religieuses se développèrent, auxquelles adhérèrent surtout des femmes : se vouant au service de Dieu, les béguines, qui furent d'abord appelées *mulieres religiosae*, "femmes religieuses", pouvaient vivre en religieuses tout en restant des laïques, hors de toute structure ecclésiastique. Or, nombre de ces "semi-religieuses", comme les historiens les qualifient volontiers aujourd'hui, connurent des expériences mystiques. On s'accorde ainsi à voir dans la naissance du mouvement béguinal un moment décisif à maints égards, y compris pour la forme d'expression de ces femmes spirituelles, puisque c'est au sein de ce mouvement, ou à sa périphérie, que



Femme enceinte : Amiens ms 0198, f.052v D.R.

certaines se distinguèrent par un nouveau mode d'accès, plus direct et plus personnel, aux Écritures, et firent entendre en retour, pour la première fois, leur voix dans leur propre langue - livrant ainsi à la postérité, par ces noces entre le Livre et leur propre voix, entre "science divine et langue maternelle" de véritables monuments littéraires.

La base sur laquelle pouvaient s'appuyer les hommes d'Eglise se dérobaient aux femmes, ces dernières ne pouvaient revendiquer un tant soit peu d'audience, sinon d'autorité spirituelle qu'au nom de leur expérience de mystique et/ou de visionnaire ; l'évolution de la spiritualité féminine dans un sens de plus en plus mystique est d'abord sensible en Allemagne, puis dans les Pays-Bas après 1200, et enfin dans les pays méditerranéens, entre 1260 et 1310, et en liaison avec les ordres mendiants.

Mais il ne faudrait pas confondre la voie d'accès au divin ouverte par les femmes et tolérée par l'Eglise, et le petit nombre de réussites individuelles qu'elle s'appropriait pour les proposer en exemples : si certaines de ces "saintes femmes" firent figure de modèles, telle Marie d'Oignies, la plupart des béguines, en revanche, furent persécutées ou forcées de rentrer dans le rang.

Des réactions hostiles sont de fait attestées d'un bout à l'autre de la période ici considérée, comme en témoigne Mechthilde de Magdebourg ou le sort funeste de la béguine Marguerite Porète, brûlée à Paris sur le bûcher le 1^{er} juin 1310, après avoir été déclarée hérétique et relapse. En outre, même les hommes mystiques de l'époque se montraient pour certains fort négatifs vis-à-vis de telles expériences : Jan van Ruysbroek a des mots très durs à ce sujet, Tauler explique que, même si Dieu apparaît parfois aux femmes pieuses dans les visions, ce n'est pas la façon normale de trouver Dieu, et même maître Eckhart, qui pourtant emprunta beaucoup aux mystiques rhéno-flamandes assène que "qui cherche Dieu par un moyen bien spécifique trouve le moyen et manque Dieu". Mais avant tout, ce qui dérangeait les ecclésiastiques, c'était le statut intermédiaire entre clercs et laïcs, et donc inclassable de certaines de ces femmes.

La ratification par l'Eglise de la sainteté de ces femmes extatiques ne prendra vraiment effet qu'au XIV^e, mais constituera un événement important dans l'histoire de la spiritualité. Par l'expérience mystique, les femmes parvinrent, à la fin du Moyen Age, à rompre le lien de dépendance qui les rattachait à certains hommes et à l'inverser à leur profit. Ainsi, celles qui incarnaient aux yeux des auteurs spirituels du haut Moyen Age, la faiblesse physique et morale, se trouvent les mieux placées, à partir de la fin du XIV^e siècle,

dans la perspective du salut. Ce rôle croissant joué par les femmes parmi les saints laïcs ne doit cependant pas faire perdre de vue les limites du phénomène : de ces saintes promues aux XIV^e et XV^e siècles, les clercs n'ont pas retenu leurs qualités féminines, mais les éléments irrationnels, "pathologiques", de leur personnalité.

Suivant la voie ouverte par André Vauchez, Caroline Bynum s'est plongée dans le dossier de la mystique et a montré qu'il y avait bien place dans le christianisme pour une expérience féminine originale de la foi, se déployant particulièrement autour d'une symbolique de l'alimentation à cause de la rencontre essentielle entre femme et liturgie chrétienne : la femme est en effet impliquée dans l'espace des comportements nourriciers à la fois naturellement, par l'allaitement, et culturellement, par l'activité culinaire, tandis que la liturgie chrétienne place la nourriture en son centre avec l'Eucharistie.

Pratiques alimentaires, abstention, jeûne, ou au contraire faim extrême, désir de l'Eucharistie, permettent de s'abolir dans l'identification au corps du Christ. Il y eut toujours évidemment des hommes mystiques s'adonnant au jeûne ; mais goûter Dieu par l'hostie permet aux femmes l'expérience la plus intime de l'anéantissement de soi dans l'union mystique, et elles accèdent d'autant plus facilement à la sainteté que leur perfection se définit par un abandon total à la volonté divine : leur ignorance leur permet de recevoir la science infuse, leur dévotion au corps du Christ leur vaut de se passer de nourritures matérielles, et leur association délibérée à ses souffrances de gagner l'insensibilité physique "dans le ravissement de l'union parfaite".

On n'oubliera pas enfin que, à côté de toutes ces femmes d'exception, une fonction essentielle des femmes au Moyen Age a été elle aussi redécouverte : ces femmes exclues de toute tâche sacerdotale se virent en effet confier un rôle de "prédicateur domestique".

Parenté, patrimoine et famille

On accède très souvent à l'histoire des femmes par l'intermédiaire des recherches sur la parenté, ce qui est logique, puisque la femme est, par le mariage, le pivot du système d'alliance qui régit les sociétés médiévales.

Les traits originaux du système de parenté de l'Europe médiévale sont le résultat d'une fusion entre les éléments romains, germaniques et chrétiens. La parenté regroupe essentiellement un ensemble de "cousins" et présente une très faible conscience généalogique : elle est transmise

indifféremment par le père ou la mère, c'est pourquoi on l'appelle indifférenciée ou encore cognatique, c'est donc d'abord une parenté horizontale. Les membres de ce groupe se reconnaissent un ancêtre commun, souvent mythique et occupent des régions très éloignées les unes des autres. Dans une telle structure, le lien entre le père et le fils aîné et la conscience généalogique ont peu d'importance : ce sont les membres d'une même génération, donc les frères et les cousins, qui constituent le noyau dur du groupe.

Ce qui est particulier à ce système, c'est la promotion de la lignée maternelle et de la conjugalité par rapport à la situation du monde romain. Il y a d'une certaine manière promotion de la femme et surtout valorisation de la conjugalité, les épouses étant de plus en plus souvent associées à la gestion du patrimoine commun par exemple. Or c'est aussi une réalité dans les sociétés germaniques qui se sont petit à petit implantées dans le monde romain : en effet, le triomphe de cette structure de parenté indifférenciée qui prend en considération non plus seulement la lignée paternelle mais également les ancêtres maternels s'observe partout en Europe et précède assez largement la christianisation. Mais il ne faut pas en conclure trop vite que les sociétés germaniques sont "contrôlées par les femmes" et que toute la propriété y est transmise de façon matrilineaire : c'est en fait un système "mixte" qui s'accommode des transformations de la société romaine au sein de laquelle le système agnatique pur ne fonctionne plus parce qu'il ne tient pas suffisamment compte de l'importance des alliances. En fait, ce qui définit la structure de parenté du haut Moyen Age c'est l'importance de l'alliance et donc du mariage qui est le centre des relations sociales.

A partir du X^e siècle, de profonds changements affectent les structures de parenté, principalement dans la noblesse où le lignage se substitue au cousinage. Or la naissance du lignage est exactement contemporaine de la territorialisation de la noblesse c'est-à-dire du processus qui associe une famille à un château dont elle va prendre le nom.

Le lignage se caractérise par un resserrement vertical de la parenté autour du père et du fils aîné, par l'émergence de véritables préoccupations généalogiques et par de nouvelles coutumes de successions et d'héritage qui vise à privilégier un des enfants mâles, souvent l'aîné, et à

exclure systématiquement les filles et les cadets, ce qui cependant ne signifie pas qu'on ne leur donne rien, mais ce qui veut dire qu'ils n'ont pas accès au cœur du patrimoine foncier. Il n'y a plus en tout cas, d'égalité de droit entre les enfants, même légitimes, à plus forte raison illégitimes dans une société où le mariage unique est devenu la norme imposée par l'Eglise.

Le plus intéressant dans ce phénomène, c'est le lien entre la structure de la parenté et le patrimoine : on a reconnu depuis longtemps l'importance centrale du patrimoine dans l'évolution du modèle cognatique du haut Moyen Age vers le modèle agnatique du XI^e s. qui produit notamment l'exclusion des femmes de l'aristocratie dans la transmission des héritages. La contrainte patrimoniale aboutit à la constitution de "topo-lignées" c'est-à-dire de lignées formées de ceux qui ont successivement tenu le principal du patrimoine, chacun visant à reproduire ou à accroître les éléments matériels et symboliques d'une position sociale qui repose d'abord sur la domination des terres et des hommes qui les occupent. Donc cette forme de structuration linéaire n'a pas son origine dans la parenté, et au contraire s'impose en quelque sorte à la parenté

qui d'ailleurs reste largement cognatique dans beaucoup d'autres domaines que le patrimoine, les familles étant parfaitement capables de mobiliser l'une ou l'autre des structures selon leurs besoins jusqu'à la fin du Moyen Age et probablement bien au-delà, notamment dans le cadre des préoccupations mémorielles où les femmes ont toujours un grand rôle à jouer.

L'évolution est également sensible dans le système de transmission des biens réservés aux femmes : à l'origine, la femme mariée peut recevoir un dot de son père, mais c'est la donation du mari, le "douaire", qui constitue l'union en mariage légal. Ce douaire est concédé d'abord en pleine propriété puis le plus souvent en simple usufruit, et il constitue une sécurité pour la femme qui peut ainsi jouir de revenus propres si elle devient veuve. Dans les familles royales et dans la haute aristocratie, la concession des douaires sert aussi à assurer le pouvoir de la famille sur des terres particulières, souvent situées aux marges du territoire contrôlé. Cependant, à partir du XIII^e siècle, le douaire a tendance à s'amoinrir au profit du régime dotal : la famille de l'épouse transfère alors au mari des biens fonciers ou, de plus en plus souvent, une somme d'argent affectée aux besoins du ménage, et les filles dotées



Femme enceinte :
Amiens ms 0200, f.042v D.R.

sont exclues de la succession patrimoniale. On assiste alors à une véritable explosion du montant des dots, souvent payées en plusieurs étapes, ce qui a pour conséquence l'enfermement au couvent des nombreuses jeunes filles qu'on ne peut pas marier pour des raisons économiques, notamment en Italie.

Quelle que soit l'organisation du système de parenté, c'est la famille nucléaire qui constitue la "structure portante" de la société. Cette famille étroite est aussi un lieu de rencontre entre les sexes : mari-épouse, père-fille, mère-fils, frère-sœur. Chacun de ces binômes offre aux femmes une relation spécifique avec un homme qui lui est lié par le sang ou par l'alliance. Ce lien est souvent marqué par la subordination juridique de la femme, ce qui n'empêche pas des modes d'acceptation féminine, des stratégies d'adaptation et, parfois et pour certains secteurs de la vie économique et sociale, une réelle autonomie. Ce lien est constitué de tensions et de conflits mais aussi d'affection.

La famille est un poste d'observation privilégié pour étudier les femmes car les textes ou les images (documents produits pour l'essentiel par des hommes) éclairent en priorité la femme dans la sphère domestique, la confinent à des fonctions familiales. C'est au sein de la famille et de la parenté qu'elle peut et qu'elle doit jouer un rôle de pivot de l'ordre social sous la domination masculine d'un père, d'un époux ou d'un frère. La terminologie utilisée pour désigner les femmes de la famille est très révélatrice de cette dépendance féminine. La femme est très souvent désignée par un terme qui la subordonne à un homme. Au cours de son cycle de vie, elle est tour à tour "fille de", "épouse de" et "mère de", comme si son statut était strictement relatif alors que celui de l'homme paraissait être absolu.

La place assignée aux femmes ou occupée réellement au sein de la parenté et de la famille n'est pas un invariant historique et relève d'une construction sociale et culturelle. La femme n'a pas, *naturellement*, une fonction de reproduction et d'élevage des petits enfants et l'homme une capacité à agir dans l'espace public.

Au sein de la famille, il est également fondamental de mettre l'accent sur les différences d'apports éducatifs selon le sexe de l'enfant ou encore sur les spécificités des fonctions paternelles et maternelles.

Femmes, éducation et culture

Contrairement à ce qu'on a pu longtemps penser,

l'éducation des enfants au Moyen Âge est un devoir parental et social central. En ancien français, une cinquantaine de termes sont utilisés pour exprimer qu'on enseigne, dirige ou instruit (*alever, amender, amonester, chastier, garder, endotriner, etc.*). Mais, en ce domaine comme dans d'autres, les filles et les femmes sont traitées de manière différente de celle des garçons. Les pédagogues, à l'appui de cette distinction des sexes dans l'éducation, citent souvent cette phrase de l'Écclésiastique (7, 24) : "As-tu des fils ? Fais leur éducation et fais-leur plier l'échine dès l'enfance. As-tu des filles ? Veille sur leur corps et ne leur montre pas un visage rieur". Les éducateurs médiévaux (des hommes) invitent donc les parents à "garder" la fille, à la protéger des dangers extérieurs jusqu'au mariage, tandis qu'ils prônent, pour les garçons, une pédagogie plus ouverte sur le monde extérieur.

L'éducation des petites filles, dispensée par les parents, commence très tôt. Elle est très mal connue car, dans la très grande majorité des cas, elle s'est faite sous forme orale et n'a pas laissé de traces dans les sources écrites. On cherche avant tout à en faire de bonnes chrétiennes et de bonnes épouses et, en fonction de leur rang, à ce qu'elles sachent bien se comporter en société. Même si le père n'est pas absent de cette transmission, la mère joue un rôle essentiel. C'est elle qui apprend à sa fille à coudre, filer, cuisiner mais aussi à ramasser les blés, à garder les troupeaux, cueillir les olives, arroser les plantations, vendre les surplus agricoles au marché. La mère a été aussi un "prédicateur domestique" : elle a servi de vecteur à la diffusion des valeurs chrétiennes, à la transmission de la foi. On la voit en effet, amener ses enfants (filles ou garçons) à l'église, leur apprendre paroles et gestes de la prière. Jean de Joinville écrit à propos de saint Louis : "Dieu le garda par les bons enseignements de sa mère qui lui enseigna à croire en Dieu et à l'aimer". La diffusion dans l'iconographie de la fin du Moyen Âge de la figure d'Anne éduquant Marie rend compte sans doute de cette importance. On voit en effet la mère de la Vierge, livre en main, enseigner la lecture à sa fille ou l'accompagner à l'école. En matière éducative, la mère joue aussi un rôle fondamental dans l'éducation de sa fille adolescente, lui transmettant des qualités, un savoir-faire dans le domaine domestique et amoureux afin de la préparer à sa future vie de femme.

La plupart du temps, les conseils prodigués aux femmes se trouvent insérés dans des traités généraux s'adressant essentiellement aux hommes. Il existe cependant, pour la fin du Moyen Âge quelques traités pédagogiques spécifiquement destinés aux filles, écrits par des hommes. Citons, parmi eux, les Enseignements de saint



Sainte Anne apprenant à lire à la Vierge : Angers 0136 f 048 v. D.R.

Louis à sa fille Isabelle, *le Chastiment des dames* de Robert de Blois, le *Livre du chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles* ou, pour l'Italie, *le Reggimento e costumi di donna* composé par Francesco da Barberino. Ces traités sont plus souvent écrits en langue vulgaire car peu de filles ou de femmes savent lire le latin.

La comparaison entre les traités adressés aux garçons et aux filles de la noblesse permet de dégager des oppositions de genre plus ou moins marquées, selon les domaines. Pour ce qui concerne le programme moral et religieux, on se rend compte que l'ensemble des préceptes et des conseils sont souvent interchangeable. Le comportement demandé face à Dieu n'est pas très sexué. Pour ce qui concerne les conseils qui visent aux bons comportements (social et familial), en revanche, la valence différentielle des sexes est très marquée. On demande à la femme qu'elle affirme ses différences, en tant qu'épouse, mère ou veuve. Quant à la dernière série de conseils visant à former des dames capables de gouverner ou d'aider au gouvernement, les différences de genre sont manifestes : on demande à la princesse d'avoir des qualités d'homme ("avoir cœur d'homme" comme l'écrivait Christine de Pizan). Ainsi une telle confrontation permet-elle de constater qu'il existe, pour chaque sexe, des degrés de féminin et de masculin en fonction du rôle à tenir.

En dehors du cadre familial, l'éducation des filles reste très limitée. Le monastère a très longtemps été pour elles le seul cadre d'acquisition d'un savoir intellectuel. Il existe certaines règles qui leur sont destinées, souvent rédigées par des hommes comme celle

de saint Césaire pour sa sœur Césarie ou celle qu'Abélard a rédigée à la demande d'Héloïse pour les nonnes du Paraclet. Il existe également, pour les filles, des établissements canoniaux où la clôture est moins stricte que dans les monastères bénédictins. Elles y suivent en général la règle de saint Augustin. Comme les établissements masculins, les monastères féminins possèdent parfois une école externe qui accueille des filles nobles qui ne se destinent pas à

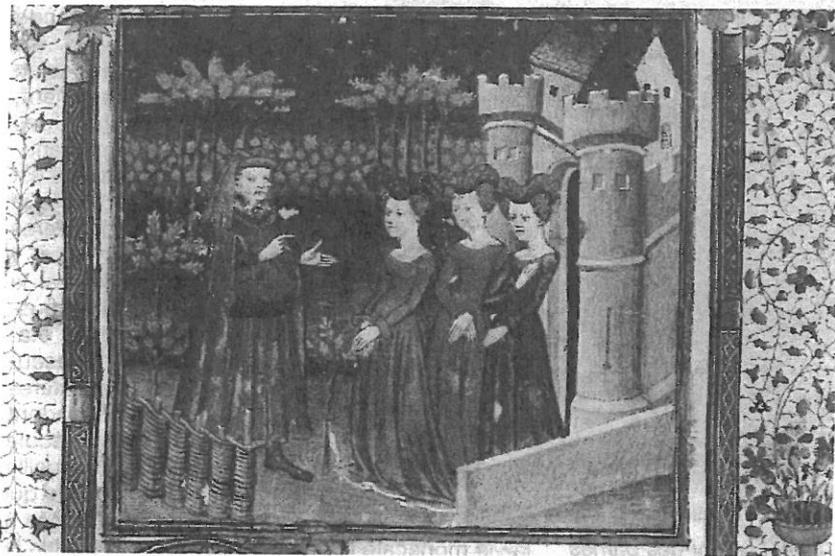
la vie monacale mais qui retournent vivre dans le siècle avec une culture souvent très soignée. Celles-ci, comme les garçons, connaissent parfaitement leur psautier et sont aussi initiées aux arts libéraux.

A la fin du Moyen Âge, les filles peuvent avoir accès à certains métiers, en passant par un apprentissage : métiers du textile, métiers de bouche, domestique. Certaines d'entre elles, dans les milieux plus élevés, ont pu bénéficier d'un apprentissage de la lecture (plus rarement de l'écriture). Tous les pédagogues ne sont pas d'accord pour que les femmes sachent écrire. Philippe de Novare (vers 1260) le dit clairement : "Il n'est pas bien que les filles sachent lire et écrire, à moins de vouloir être religieuses, car elles peuvent, lorsque l'âge viendra, écrire ou recevoir des billets doux...". Mais cette position est minoritaire et la majorité des pédagogues prône plutôt l'accès à la lecture et à l'écriture pour les femmes afin de les aider à lutter contre l'oisiveté et à mieux connaître les textes saints.

De manière exceptionnelle, dans les milieux nobles de la fin du Moyen Âge, certaines filles bénéficient de l'enseignement d'un précepteur ou d'une gouvernante qui a pu leur inculquer des rudiments de peinture, musique ou danse. Enfin, dans certaines villes du Nord de l'Italie, de Toscane, de Flandre, d'Allemagne ou du Royaume de France, certaines filles peuvent fréquenter l'enseignement d'une maîtresse d'école. Au milieu du XIV^e siècle, il y aurait eu au moins 41 maîtres et 21 maîtresses d'écoles à Paris.

Un domaine, en revanche, leur est complètement interdit : celui de l'université qui naît en Europe au

début du XIII^e siècle, réservée aux clercs donc aux hommes.



Le Chevalier de la Tour Landry enseignant à ses filles : Châteauroux ms 0004 f 001. D.R.

Dès le haut Moyen Âge, des femmes ont également écrit des ouvrages : Dhuoda, épouse de Bernard de Septimanie, compose pour son fils Guillaume entre 841 et 843, un *Manuel*. Mais c'est surtout à partir du XII^e siècle qu'on voit des femmes produire des écrits : des lettres, des vies de saints, des traités de médecine (Trota), des textes littéraires (lais de Marie de France). Certaines d'entre elles, Hildegarde de Bingen au XII^e siècle ou Christine de Pizan au XV^e siècle, ont même composé une œuvre multiforme. D'autres ont pu être copistes ou miniaturistes, comme à Bologne aux XIII^e et XIV^e siècles. Elles peuvent aussi être commanditaires d'ouvrages. On sait ainsi que Chrétien de Troyes a rédigé son *Lancelot ou le Chevalier à la Charrette* sur la demande de la comtesse de Champagne à la fin du XII^e siècle. Elles sont aussi les destinataires de certains ouvrages : Aliénor d'Aquitaine (morte en 1204) s'est vu dédier *le Roman de Brut* et *la Chronique de Normandie* de Wace ou *le Roman de Troie* de Benoît de Sainte-Maure.

On sait aussi que certaines femmes de la noblesse ont possédé des bibliothèques. Les manuscrits qu'on y trouve sont davantage des ouvrages de morale, des livres d'heures, mais cela n'empêche pas certaines femmes de posséder des ouvrages de théologie, de droit ou de médecine. On a pu calculer que dans l'Europe du XV^e siècle, seules 13 femmes possèdent entre 10 et 50 livres. Les femmes ont pu enfin, en tant que duchesse, comtesse ou princesse, jouer un très grand rôle de mécène (Aliénor d'Aquitaine), seule ou aux côtés de leur mari.

On le voit, que ce soit dans le cadre familial, monastique ou scolaire, les filles au Moyen Âge ont reçu une éducation souvent soignée. Les élites ont pu bénéficier de traités de pédagogie, posséder des manuscrits, écrire des ouvrages, en commander ou en favoriser l'écriture mais ces rares cas ne permettent guère de faire de conclusion générale sur l'existence d'une culture proprement féminine au Moyen Âge.

Pouvoir, honneur et vengeance

Le pouvoir des femmes au Moyen Âge est un thème problématique : dans une société où la domination masculine est non seulement omniprésente, mais encore justifiée par des fondements théologiques, comment concevoir que les femmes exercent effectivement un pouvoir, ce qu'on constate cependant tant dans les premiers que dans les derniers siècles du Moyen Âge, au moins au sein des familles royales et aristocratiques ?

Cette question se résout d'autant mieux qu'on évite une perspective trop fermée d'histoire "des femmes" au profit d'une approche par l'histoire "du genre" : plutôt que d'opposer le pouvoir féminin et masculin, il faut essayer de comprendre en quoi ils peuvent être complémentaires dans un système où chaque individu, homme ou femme, œuvre moins pour lui-même que pour l'intérêt du groupe familial ou social qui le porte et le soutient. C'est dans ce cadre qu'on peut comprendre comment les catégories féminin/masculin sont utilisées dans les premiers siècles du Moyen Âge pour maintenir l'équilibre social, dans une société où le pouvoir se construit par des accords renouvelés périodiquement. Ici, le patriarcat et la domination masculine n'excluent pas l'exercice d'un pouvoir par les femmes : elles sont ainsi les instruments privilégiés de l'accès au sacré dans la phase de christianisation des campagnes du nord de l'Europe et les monastères féminins sont l'élément principal qui sacralise le pouvoir familial.

- Au plus haut niveau, la promotion du modèle conjugal aboutit à un partage des responsabilités entre le roi et la reine dès l'époque carolingienne où les épouses royales sont véritablement investies d'une part non négligeable du gouvernement du royaume, sous des formes variables. La reine, dont la fonction première est de participer au bon ordre cosmique en faisant régner la concorde, non seulement dans le palais mais aussi dans le royaume, et de fournir une descendance pour le trône, exerce alors un pouvoir et une influence véritables et c'est la raison pour laquelle elle devient souvent un point de cristallisation des conflits. À l'époque féodale, comme les reines, les femmes de l'aristocratie peuvent exercer tous les droits du seigneur de fief dans des cas bien particuliers : celui de la régence, celui de l'administration de leur douaire et lorsque par le hasard successoral elles sont seules héritières, comme c'est le cas de la célèbre Aliénor d'Aquitaine qui est loin d'être la seule. L'extraordinaire action de Blanche de Castille assurant la régence au nom de son fils Louis IX, futur saint Louis, a conduit Jacques Le Goff à parler à ce propos de "monarchie bicéphale", soulignant ainsi le rôle éminent qui est encore reconnu aux femmes dans le système politique du XIII^e siècle. Cependant, on observe que, plus on avance dans le temps, plus il leur faut lutter continuellement pour faire respecter leurs droits jusqu'à ce que la loi même de succession du

royaume de France exclue les femmes définitivement non seulement du trône, mais aussi du rituel politique et des fonctions institutionnelles, ce qui ne sera le cas ni en Espagne, ni en Angleterre. Toutefois, même au XV^e siècle où le statut des femmes, et singulièrement des veuves, peut paraître très dégradé par rapport aux siècles précédents, certaines femmes, telle Isabelle de Portugal, ont exercé un pouvoir important avec une grande liberté d'action en grande partie liée à leurs ressources financières propres.

Enfin, tout au long du Moyen Age et dans tous les milieux sociaux les femmes apparaissent comme un élément central dans le domaine de l'honneur : elles sont les dépositaires de la renommée familiale, les "vitrines" de la richesse et de la puissance du mari, mais ce sont elles aussi qui font et défont la réputation des hommes. C'est aussi pourquoi elles sont réputées instrumentaliser les hommes qu'elles poussent à la vengeance, ce modèle de la femme "vengeresse" traversant les siècles du Moyen Age : sans doute faut-il y voir la reconnaissance d'un pouvoir spécifique des femmes qui consiste à rétablir l'équilibre entre les groupes, lorsque cet équilibre est rompu par "l'injure", soit en réclamant vengeance, soit en intervenant pour rétablir la paix, ce qu'on peut considérer comme les deux faces d'un même pouvoir.

Annexes

1/ Dans les milieux princiers ou royaux, la naissance d'un fils est attendue avec une grande impatience tandis que celle d'une fille peut parfois être vécue avec beaucoup de déception : **texte de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris de 1228 à 1249 qui "console" saint Louis de la naissance d'une fille :**

"La reine de France Marguerite, femme du roi saint Louis, était sur le point d'avoir son premier enfant. On attendait avec impatience un héritier du trône : elle mit au monde une fille. Il s'agissait d'apporter la mauvaise nouvelle au père. La mission était délicate : personne, à la cour, ne voulut s'en charger. A la fin, on appela le bon évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, et on le pria de la remplir lui-même en usant de ménagement. "J'en fais mon affaire", dit-il. Et entrant aussitôt dans la chambre du prince, il lui tint ce petit discours :

"Sire, réjouissez-vous. Je vous annonce un bien heureux événement : la France vient de s'enrichir d'un roi. Et voici comment : si le ciel vous avait donné un fils, il vous eût fallu lui céder un vaste comté ; mais vous avez une fille : par son mariage, au contraire, vous gagnerez un autre royaume."

Le roi sourit : il était consolé".

2/ **Histoire racontée par Thomas de Cantimpré au milieu du XIII^e siècle.** Les filles peuvent aussi être instruites : texte qui a l'avantage de concerner un milieu paysan et de montrer que l'instruction dans les lettres coûte cher. Le psautier, le livre où l'on apprend à lire, ne peut être acheté par tout le monde :

"Une jeune paysane jurait son père de lui acheter un psautier pour apprendre à lire." Mais comment, répondait-il, pourrais-je t'acheter un psautier, puisque je peux à peine gagner chaque jour de quoi t'acheter du pain ?". L'enfant se désolait, lorsqu'elle vit la sainte Vierge lui apparaître en songe, tenant dans ses mains deux psautiers. Encouragée par cette vision, elle insista de nouveau. "Mon enfant, lui alors son père, va trouver chaque dimanche, la maîtresse d'école de la paroisse ; prie-la de te donner quelques leçons, et efforce-toi par ton zèle de mériter l'un des psautiers que tu as vus entre les mains de la Vierge". La petite fille obéit, et les compagnes qu'elle trouva à l'école, voyant son zèle, se cotisèrent pour lui livrer qu'elle avait tant convoité".

3/ **Texte d'Hildegarde de Bingen**

Hildegarde de Bingen, Les causes et les remèdes
"Lorsque Dieu créa Adam, Adam ressentit un

grand amour durant le sommeil que Dieu lui avait envoyé. Et Dieu fit une figure à l'image de l'amour de l'homme, et ainsi, la femme est l'amour de l'homme. Et au moment où la femme fut formée, Dieu donna à l'homme le pouvoir de créer pour qu'il procréer des enfants par son amour - qui est la femme. Quand Adam regarda Eve, il fut rempli de toute sagesse, car il vit la mère par laquelle il devait procréer les enfants. Et quand Eve regarda Adam, elle le vit comme si elle regardait vers le ciel, de même que l'âme qui désire les biens célestes se tourne vers le haut, car son espoir était tourné vers l'homme et c'est pourquoi il ne doit y avoir qu'un seul amour entre l'homme et la femme et point d'autre amour".

(Hildegarde de Bingen, *Les causes et les remèdes*, trad. P. Monnat, Grenoble, J. Million, 1997, p. 160)

Texte d'Hildegarde de Bingen :

"Aussi homme et femme se rejoignent-ils pour accomplir mutuellement leur œuvre, car l'homme sans la femme ne serait pas connu et réciproquement. La femme est l'œuvre de l'homme, l'homme l'instrument de la consolation féminine, et les deux ne peuvent vivre séparés. L'homme désigne la divinité, la femme l'humanité du Fils de Dieu".

(Hildegarde de Bingen, *Le livre des œuvres divines*, trad. B. Gorceix, Paris, A. Michel, 1982, p. 117).

Bibliographie :

- AURELL Martin, *Les Noces du Comte. Mariage et pouvoir en Catalogne (785-1213)*, Paris, 1995 (Publications de la Sorbonne, série Histoire ancienne et médiévale 32).
- Autour de Marguerite d'Écosse. Reines, princesses et dames du XV^e siècle*, ss. la dir. de Geneviève et Philippe CONTAMINE, Paris, Champion, 1999.
- BERTHO Marie, *Le miroir des âmes simples et anéanties de Marguerite Porète. Une vie blessée d'amour*, Paris, 1993.
- BOLENS Lucie, *La Bible et l'histoire au féminin*, Paris, Métropolis, 1992.
- BUBENICEK Michèle, *Quand les femmes gouvernent. Robe, droit et politique au XIV^e s. : Yolande de Flandre (1326-1395)*, Paris-Genève, Champion-Droz, 2002, (Mémoires et Documents de l'École des Chartes, 64).
- BURGUIÈRE A., KLAPISCH-ZUBER C., SEGALLEN M., ZONABEND FR., *Histoire de la famille, t. 2, Temps médiévaux : Orient, Occident*, Paris, 1986.
- BYNUM Caroline, *Jeûnes et festins sacrés. Les femmes et la nourriture dans la spiritualité médiévale*, Paris, Le Cerf, 1994 pour la trad. fr.
- Corps (Le) des jeunes filles*, ss. la dir. de L. BRUIT-ZAIDMAN, G. HOUBRE, CHR. KLAPISCH-ZUBER ET P. SCHMITT-PANTEL, Paris, Perrin, 2001.
- COURTEMANCHE Andrée, *La richesse des femmes. Patrimoines et gestion à Manosque au XIV^e s.*, Paris-Montréal, Vrin-Université de Montréal, 1993.
- DELUMEAU Jean, dir., *La religion de ma mère, le rôle des femmes dans la transmission de la foi*, Paris, Le Cerf, 1992.
- Dots et douaires dans le haut Moyen Age*, ss. la dir. De FR. BOUGARD, L. FELLER ET R. LE JAN, Colloque de Lille et de Valenciennes 2000, Rome, 2002.
- DUBY Georges, *Le Chevalier, la femme, le prêtre. Le mariage dans la France féodale*, Paris, Hachette, 1981.
- DUBY Georges et PERROT Michèle, (dir.), *Histoire des femmes en Occident, tome II, Le Moyen Age*, Christiane KLAPISCH-ZUBER (dir.), Paris, Plon, 1990.
- EPINAY-BURGARD Georgette, ZUM BRUNN Emilie, *Femmes troubadours de Dieu*, Turnhout, Brepols, 1988.
- Femmes et pouvoir des femmes à Byzance et en Occident (VI^e-XI^e s.)*, ss. la dir. de St. Lebecq, A. DIERKENS, R. LE JAN ET J.-M. SANSTERRE, Lille, 1999.
- Femmes, dots et patrimoines, Clio. Histoire, Femmes et Sociétés 7*, 1997.
- Femmes, mariages, lignages, XII^e-XIV^e siècles. Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, 1992 (Bibliothèque du Moyen Age 1).
- FLANDRIN Jean-Louis, *Un temps pour embrasser*, Paris, Seuil, 1983.
- GREILSAMMER Myriam, *L'envers du tableau. Mariage et maternité en Flandre médiévale*, Paris, A. Colin, 1990.
- D'ANGOULÊME Isabelle, *comtesse-reine, et son temps (1186-1246)*, Poitiers, 1999.
- KLAPISCH-ZUBER Christiane, *La Maison et le nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, éd. de l'EHESS, 1990.
- L'HERMITE-LECLERCQ Paulette, *L'Eglise et les femmes dans l'Occident chrétien des origines à la fin du Moyen Age*, Turnhout, Brepols, 1997.
- La femme au Moyen Age*, éd. M. ROUCHE et J. HEUCLIN, publ. de la ville de Maubeuge, diffusion J. Touzot, 1990.
- La femme dans les civilisations des X^e-XIII^e siècles* (Actes du colloque de Poitiers, 23-25 septembre 1976), *Cahiers de Civilisation Médiévale n° 20*, Avr. Sept. 1977.

- LAUWERS Michel, "L'institution et le genre. A propos de l'accès des femmes au sacré dans l'Occident médiéval", *Clio*, 2, 1995, *Femmes et religions*, p. 279-315.
- LE JAN Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc. (VII^e-X^e s.). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995 (Publications de la Sorbonne, série Histoire ancienne et médiévale 33).
- LE JAN Régine, *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Age*, Paris, Picard, 2001 (Les Médiévistes français 1).
- Les religieuses dans le cloître et dans le monde*, Actes du 2^e colloque international du CERCOR (Poitiers 29 septembre-2 octobre 1988), Saint-Etienne, 1994.
- LETT Didier, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval (V^e-XV^e siècle)*, Paris, Hachette, 2000.
- PANCER Nira, *Sans peur et sans vergogne. De l'honneur et des femmes aux premiers temps mérovingiens, (VI^e-VII^e s.)*, Paris, A. Michel, 2001.
- PARISSE Michel, *Veuves et veuvages dans le haut Moyen Age*, Paris, Picard, 1993.
- PARISSE Michel, *Les nonnes au Moyen Age*, Le Puy, C. Bonneton, 1983.
- Princes et princesses à la fin du Moyen Age, Médiévales 48*, printemps 2005.
- RÉAL Isabelle, *Vies de saints, vie de famille. Représentation et système de la parenté dans le Royaume mérovingien (481-751) d'après les sources hagiographiques*, Turnhout, Brepols, 2001.
- ROUSSELLE Aline, *Porneia : de la maîtrise du corps à la privation sensorielle*, Paris, PUF, 1983.
- SANTINELLI Emmanuelle, *Des femmes explorées ? Les veuves dans la société aristocratique du haut Moyen Age*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2003.
- SCHMITT Jean-Claude, *Mort d'une hérésie. L'Eglise et les clercs face aux béguines et aux béghards dans le Rhin supérieur du XIV^e au XV^e siècle*, Paris, 1978.
- SOMMÉ Monique, *Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne. Une femme au pouvoir au XV^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1998.
- Eve et Pandora. La création de la première femme*, ss la dir. J.-C Schmitt, Paris, Gallimard, 2001.
- VAUCHEZ André, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Age*, Rome, EFR, 1981.
- VAUCHEZ André, *Les laïcs au Moyen Age. Pratiques et expériences religieuses*, Paris, Cerf, 1987.

Geneviève BÜHRER-THIERRY

Ancienne élève de l'E.N.S. Saint-Cloud, professeur d'Histoire du Moyen Age à l'Université de Marne-la-Vallée. Elle a notamment publié : *L'Europe carolingienne (714-888)*, Paris, A. Colin, 2001 ; *Les sociétés en Europe, Enjeux historiographiques, méthodologie, bibliographie commentée*, Paris, A. Colin, 2002. Elle prépare actuellement un ouvrage sur le rôle des femmes dans la transmission des patrimoines à l'époque carolingienne et a publié sur ce thème : "La reine adultère", *Cahiers de Civilisation Médiévale* XXXV/4, 1992, ainsi que "Femmes donatrices, femmes bénéficiaires : les échanges entre époux en Bavière du VIIIe au XIe s.", dans : Fr. Bougard, L. Feller et R. Le Jan (dir), *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, Rome, Ecole française de Rome, 2002, et "Femmes et patrimoine dans le haut Moyen Age occidental : nouvelles approches", *Hypothèses 2004. Revue de l'Ecole Doctorale de Paris-I Panthéon-Sorbonne*, Paris, 2005, p. 323-332.

Didier LETT

Maître de conférences en Histoire médiévale à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et membre du CA de Mnemosyne. Spécialiste de l'enfance, de la famille et de la parenté : *L'enfant des miracles, enfance et société au Moyen Âge (XIIe-XIIIe siècles)*, Paris, Aubier, 2000 ; *Famille et parenté dans l'Occident médiéval (Ve-XVe siècles)*, Paris, Hachette (Carré-Histoire), 2000. A travaillé, en particulier sur la paternité et les frères et sœurs (*Histoire des frères et sœurs*, Paris, Ed. de Lamartinière, 2004). Il a animé (en collaboration), un séminaire sur le genre à l'Université de Paris 1 de 2000 à 2004 et a publié quelques articles sur les mères, les épouses, les jeunes filles, le travestissement et la séduction.

Laurence MOULINIER BROGI

Maître de Conférences en Histoire médiévale à l'Université Paris-VIII, membre du CA de Mnemosyne entre 2000 et 2002 et actuellement membre du jury pour la remise du prix du même nom. Après une thèse de doctorat nouveau régime publiée pour l'essentiel en 1995 sous le titre *Le manuscrit perdu à Strasbourg. Enquête sur l'œuvre scientifique de Hildegarde*, elle a poursuivi ses recherches sur Hildegarde de Bingen et sur l'histoire culturelle du Moyen Age, notamment au XIIe siècle, parallèlement à des travaux relevant de l'histoire des femmes, de l'histoire du corps et de l'histoire de la médecine. Elle a donné récemment une nouvelle édition d'un des traités médicaux de Hildegarde (*Beate Hildegardis Cause et cure*, éd. L. Moulinier, Berlin, Akademie Verlag, 2003).

R É S U M É / A B S T R A C T

Histoire des femmes et histoire du genre dans l'Occident médiéval

par Geneviève BÜHRER-THIERRY, Didier LETT et Laurence MOULINIER-BROGI

Même s'il ne connaît pas l'ampleur qui est la sienne outre-Atlantique, outre-Manche, voire au-delà des Alpes, la médiévisique française est traversée par le courant de l'histoire des femmes et de l'histoire du genre. Le rapide bilan qui est dressé ne prétend pas, bien entendu, épuiser un chantier aussi vaste, ouvert depuis plus de trente ans. Délaissant les thèmes beaucoup moins étudiés dans l'Hexagone que dans d'autres pays (travail des femmes, sexualité, spiritualité féminine, etc.), nous avons retenu cinq champs qui nous ont paru représentatifs de la recherche actuelle d'une histoire des femmes et du genre "à la française" en construction : les fondements idéologiques de la distinction des sexes, en partant de la Genèse et des Pères de l'Eglise jusqu'aux théologiens de la fin de la période médiévale ; la relation que les femmes entretiennent avec le sacré (exclues du sacerdoce mais non du divin) ; les femmes au sein de leur parenté, dans les jeux de transmission des patrimoines et au sein de la famille ; leur accès à l'éducation et leur place dans la culture médiévale ; enfin, leur rôle politique.

Women's History and Gender History in the Medieval West

by Geneviève BÜHRER-THIERRY, Didier LETT and Laurence MOULINIER-BROGI

French medieval studies have been affected by trends in women's history and gender history, even if not to the same extent as has occurred in the U.S., Britain, and indeed on the other side of the Alps. The rapid account given here makes no claim, obviously, of fully covering such a vast field launched over thirty years ago. Ignoring subjects much less explored in France than in other countries (women at work, sexuality, female spirituality, etc.), we have focused on five areas that seem representative of ongoing and emerging "French-style" research into the history of women and gender: the ideological foundations of the distinction between sexes (starting with Genesis and the Church Fathers and extending down to late medieval theologians); women's relationship to holiness (excluded from the clergy but not from the divine); women and their relatives (in the context of inheritance patterns, and within the family); women's access to education and their role in medieval culture; and finally, women's political role.